

ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC

ÉFAI – 020377 – ASA 31/042/02

Informations complémentaires sur l'AU 117/02 (ASA 31/032/02 du 18 avril 2002)

Avertissement : Amnesty International défend des individus sans prendre position ni sur leurs idées ni sur les organisations auxquelles ils pourraient adhérer.

« DISPARITION » / CRAINTES POUR LA SÉCURITÉ

NÉPAL

Arjun Lamichhane, 32 ans, homme d'affaires

Londres, le 12 juin 2002

Arjun Lamichhane, qui avait été placé en garde à vue, a été remis en liberté le 7 juin et a regagné son domicile.

Cet homme avait été arrêté le 9 avril à Katmandou. Les forces de police avaient affirmé qu'il ne se trouvait pas entre leurs mains, et l'on craignait qu'il n'ait « disparu ».

Aucune action complémentaire n'est requise de la part des membres du Réseau d'Actions urgentes.

Merci beaucoup à tous ceux qui ont envoyé des appels.

*La version originale a été publiée par Amnesty International,
Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni.
La version française a été traduite et diffusée par Les Éditions Francophones d'Amnesty International - ÉFAI -
Vous trouverez les documents en français sur LotusNotes, rubrique ÉFAI - IS documents
Vous pouvez également consulter le site Internet des ÉFAI : www.efai.org*